

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
 Prise en charge : pec@mupras.com
 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **4583** Société : **154393**

Actif Pensionné(e) Autre

Nom & Prénom : **MIFTAHI Mohcine**

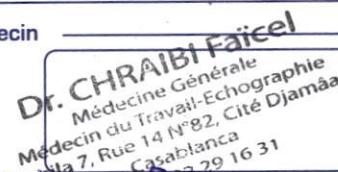
Date de naissance : **1943**

Adresse : **5 Jamila Rue 17a al 36**

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : **10/03/2023**

Nom et prénom du malade : **Miftahi red** Age : **1845**

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : **HIA**

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **R ACCUEIL** Le : **10/03/23**

Signature de l'adhérent(e) :



MUPRAS, Centre Allal Ben Abdellah, 6ème Etage, Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah, Casablanca, 05 22 29 16 31



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/3/22	G	150 dh		<i>Dr. CHABIB Faicel Médecine Générale Médecin du Travail - Echo graphie 7, Rue Casablanca tel: 0522 29 16 31</i>

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>DR. SENKARNE HANNA PHARMACE INNE HANNA Casablanca - Tel: 0522 29 33 00</i>	10/3/22	86870 DH

INPE: 002025502

ANALYSES - RADIographies

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

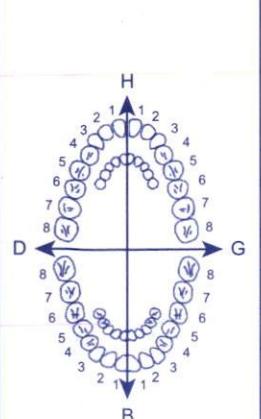
Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				CoeffICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				CoeffICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

OD.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur CHRAÏBI Faïcel



- Médecine Générale
- Médecin du Travail
- Echographie (Echodoppler Couleur)
- ECG

الدكتور الشرايببي فيصل

- الطب العام
- طب الشغل
- الفحص بالصدى
- التخطيط الكهربائي للقلب

10/03/2023

Casablanca, le الدار البيضاء في

Monsieur MIFTAHI MED

43,00 X 3
1 / ANGLOR 5mg

1 cp le matin pdt 3 mois

57,60 X 2
2 / DIPROSTENE inj x 2

1 inj IM/ 15j

14,500
3 / TAVANIC 500 mg

1 cp le matin pdt 5 jours

59,50
4 / ENROUEX

1 càc 3/j avant repas

24,00
5 / SEROPLEX 10 mg

1 cp le matin- pdt 02 mois

66,870
6 / RAZON 40 mg

1 cp le soir pdt 2 semaines

PPV: 43DH00
PER: 05/24
LOT: L2138

PPM: 43DH00
PER: 03/24
LOT: L3093

PPV 43DH00
PER 05/24
LOT L3093

6 118001 170319

P.P.V: 57DH60

6 118001 170319

P.P.V: 57DH60

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.I.
Ain Sebaâ Casablanca
Tavanic 500mg cp pel b6
P.P.V : 145,00 DH

LOT 101420/FD61
01/2025 P.P.C 59,50

sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat - R.P.I.
Ain Sebaâ 20250 Casablanca
SEROPLEX 10mg B 28 Cp Pel
P.P.M : 240,00 DH

6 118001 081363

LOT : 611
PER : 10/23
PPV : 180,00 DH

Dr. CHRAÏBI Faïcel
Médecine Générale
Médecin du Travail-Echographie
Jamila 7, Rue 14 N°82, Cité Djamaâ
Casablanca
Tél: 05 22 29 16 31

جميلة 7 زنقة 14 رقم 82 قرية الجماعة - الدار البيضاء الهاتف: 05 22 29 16 31
Jamila 7, Rue 14 N° 82 , Cité Djamaâ - Casablanca - Tél. : 05 22 29 16 31